

17 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COURTOIS

(Eurolist)

Par courrier du 17 janvier 2008, M. Claude Paulus, agissant de concert avec M^{me} Chantal Paulus, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions COURTOIS sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société COURTOIS, et détenir de concert, 5 091 actions COURTOIS représentant 7 079 droits de vote, soit 7,00% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
M ^{me} Chantal Paulus	2 328	3,20	3 106	2,29
M. Claude Paulus	2 763	3,80	3 973	2,93
Total de concert	5 091	7,00	7 079	5,23

(1) Sur la base d'un capital composé de 72 780 actions représentant 135 456 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.